

Délibération du conseil municipal Séance du Jeudi 07 mars 2013

L'an deux mil treize, le sept mars, à 20 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Marcel BLANCHET, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Marcel BLANCHET, Alain ROUAULT, Gilbert VÉTILLARD, Sandrine MONTEBAULT, Thierry HOUDAYER, Nathalie ARNAUD, Claude RÉAUTÉ, Bérengère LOW, Frédéric COQUEMONT, Laurent LEPAGE, Joël BESNARD, Eric GUÉRIN, Michel DUCHESNE, Jean-Louis GEORGET, Lydie LEROUX.

Excusé : Michel DUCHESNE qui a donné pouvoir à Marcel BLANCHET

Secrétaire de séance : Bérengère LOW

Analyse financière réalisée par le cabinet Ressources Consultants Finances

Présentée par Mr Bruno Roux.

- diagnostic financier
- éléments de comparaison sur la fiscalité
- hypothèses prospectives

Vote des subventions

Le conseil municipal vote les subventions proposées par la commission « finances » réunie le 13 février : pas d'augmentation des subventions par rapport à l'an dernier.

Création d'un groupe de réflexion pour la mise en place d'un « code de la rue »

Suite à la rencontre avec Mr Moriceau de la DDT, le conseil municipal désigne Mrs Claude Réauté, Laurent Lepage et Eric Guérin qui sont volontaires pour participer à ce groupe de réflexion, lequel sera composé d'un membre du conseil général, d'un gendarme, de deux riverains.

Rythmes scolaires

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les grandes lignes de la réforme, fait part de ses échanges avec les élus de l'agglomération, avec la préfecture, avec la directrice de l'école et quelques parents.

Après avoir fait un tour de table, le conseil municipal souhaite à l'unanimité la mise en place de la semaine de quatre jours et demi à la rentrée de septembre

2013, avec le choix qui se porterait plutôt sur un allongement de la pause méridienne considérant qu'elle serait un plus pour le bien être des enfants. L'équipe enseignante n'y étant pas favorable, Mr le Maire rencontrera toutes les institutrices ainsi que les présidents APEL et OGEC afin d'expliquer la situation (problèmes de locaux, de personnel encadrant, coût, ...)
La décision sera rendue fin mars.

Aménagement foncier lié à LGV : maîtrise d'ouvrage des travaux connexes

Le conseil municipal décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes qui seront prévus sur son propre territoire dans le cadre de l'aménagement foncier agricole lié à la LGV. L'estimation des travaux s'élève à 19 750 €.

Par délibération du 11/10/12, le conseil a décidé de confier la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes à la commune de Changé dans le cadre de l'aménagement foncier agricole lié à LGV.

Il convient donc d'autoriser le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique des travaux connexes, ainsi que les avenants à la dite convention.